

Département du Bas-Rhin

République Française

COMMUNE DE NORDHOUSE

Extrait du Registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
Membres absents :	02
Membres ayant donné délégation de pouvoir :	01
Date de la convocation :	31/05/2021
Délibération n°2021039	
2.1	

Séance du 04 juin 2021

Sous la présidence de  
Monsieur Jean-Marie ROHMER

**Point n°5 de l'ordre du jour : Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et la Communauté de communes du Canton d'Erstein concernant l'aménagement cyclable Nordhouse-Canal et de la révision allégée du PLU : études environnementales**

Mme Cousin rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable reliant Nordhouse au canal, la commune doit procéder à la révision allégée de son PLU.

La réalisation de l'étude environnementale relevant simultanément de la commune (révision du PLU) et de la CCCE (création de la piste cyclable) une convention de co-maîtrise d'ouvrage sera établie désignant la CCCE comme coordinatrice.

Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée, et en fixe les termes.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève pour la tranche ferme (réalisation de l'état initial, Volet Faune-Flore et fonctionnement écologique du site- Expertise écologique - Fonctionnement écologique du site) à 1 425 € + tranche optionnelle (inventaire terrain 12 mois) 7350 € soit un total de 8 775 € HT dont 3 510 € pour la commune de Nordhouse (40%) et 5 265 € pour la CCCE (60%)

M. le Maire propose au conseil d'accepter la proposition de la CCCE et de l'autoriser à signer cette convention

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et la Communauté de communes du Canton d'Erstein
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et toute les pièces y afférents.

Adopté à l'unanimité.

Délibération rendue exécutoire  
en date du 04 juin 2021

Le Maire,  
Jean-Marie ROHMER.

Copie conforme à l'original  
NORDHOUSE, le 04 juin 2021  
Le Maire,  
Jean-Marie ROHMER.

Accusé de réception en préfecture 067-216703363-20210604-2021039-DE Date de télétransmission : 21/06/2021 Date de réception préfecture : 21/06/2021
--